

RÉFÉRENDUM STOPPONS L'ACCORD DESTRUCTEUR SUR L'HUILE DE PALME !



Alliance contre
la déforestation de
la forêt tropicale



Sit
syndicat
interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

Référendum contre l'arrêté fédéral du 19 juin 2026 portant approbation de l'Accord de partenariat économique entre les États de l'AELE et la Malaisie

Publié dans la Feuille fédérale le 30 juin 2026. Les citoyen·nes suisses signataires et jouissant du droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément aux art. 59a à 66 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques, que l'arrêté fédéral du 19 juin 2026 portant approbation de l'Accord de partenariat économique entre les États de l'AELE et la Malaisie soit soumis à la votation populaire.

Seules les personnes ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune politique mentionnée peuvent signer cette liste. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Selon l'art. 281 respectivement l'art. 282 du Code pénal, celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est puni d'une peine privative de liberté pouvant aller jusqu'à trois ans ou d'une sanction pécuniaire.



NPA :		Canton :			Commune politique :		Contrôle (laisser en blanc)
N°	Nom et Prénom (écrire de sa propre main)	Date de naissance (jour mois année)			Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	
1.							
2.							
3.							
4.							
5.							
6.							
7.							
8.							
9.							
10.							

Expiration du délai référendaire : 8 octobre 2026

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.		
Lieu :	Signature manuscrite :	Sceau :
Date :	Fonction officielle :	

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée jusqu'à mi-septembre 2026 au plus tard au comité référendaire : **PS Suisse, Case postale, 3001 Berne** ; il se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires. D'autres listes peuvent être commandées à l'adresse suivante : PS Suisse, Case postale, 3001 Berne.